

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 91031 UNISOL 113, pH 1-13, flacon de 100 ml Page: 1/7
Date d'impression: 01.10.2019 Date de révision: 14.09.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

REF 91031
Nom commercial UNISOL 113, pH 1-13, flacon de 100 mlNuméro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou
Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou
la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.

1 x 100 mL UNISOL pH 1-13

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.

Assignation à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0

Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
Neumann-Neander-Str. 6-8, 52355 Düren, Allemagne
Tél. +49 2421 969 0

E-mail: sds@mn-net.com (msds@mn-net.com)

Importateur France
MACHEREY-NAGEL EURL
1, rue Gutenberg, F-67722 Hoerd, Tél. 0388 68 22 68

E-mail: sales-fr@mn-net.com

Importateur Suisse
MACHEREY-NAGEL AG
Hirsackerstr. 7, CH-4702 Oensingen, Tél. 062 388 55 00

E-mail: sales-ch@mn-net.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : INERIS/ORFILA, tél. +33 (0)1 45 42 59 59
SUISSE : Centre Suisse d'Information Toxicologique (STIZ), 8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51
ALLEMAGNE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ), 99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730

S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.

Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité (22 langues) sont à votre disposition sur Internet : <http://www.mn-net.com/SDS>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

100 mL UNISOL pH 1-13



GHS02

Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H225	Liq. inflamm. 2

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 91031 UNISOL 113, pH 1-13, flacon de 100 ml Page: 2/7
Date d'impression: 01.10.2019 Date de révision: 14.09.2018

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole(s) et l'identificateur(s) de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2).

Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION** ainsi que les substances et mélanges facilement inflammables **ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).

100 mL UNISOL pH 1-13



GHS02

Mention d'avertissement: DANGER

2.3 Autres dangers

Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Propriétés inflammables. ---

Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Effets nocifs éventuels sur l'environnement

Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

100 mL UNISOL pH 1-13

Substance : *ethanol*

(denaturé avec 1%IPA/1%MEK, selon 2016/1867/UE)

N° CAS : 64-17-5

Classification : H225, Flam. Liq. 2

Formule : C₂H₆O; C₂H₅OH

N° d'enregist.REACH : 01-2119457610-43-xxxx

N° CE : 200-578-6

N° Id : 603-002-00-5

Concentration : 75 - <90 %

selon GHS : H225, Flam. Liq. 2

Substance : *colorant(es) indicateur(s)*

N° CAS : -

Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.

Concentration : 0,1 - <1 %

selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

3.3 Indications complémentaires

Lorsqu'ils ne sont pas répertoriés, des mélanges ajoutés avec de l'eau [N° CAS 7732-18-5] à 100%.

Libellé des phrases H et P : voir rubrique 16.1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale.

4.1.1 Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante. Si possible, utiliser du savon.

4.1.2 Après contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douchette en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 91031 UNISOL 113, pH 1-13, flacon de 100 ml Page: 3/7
Date d'impression: 01.10.2019 Date de révision: 14.09.2018

- 4.1.3 Après inhalation**
Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires.
- 4.1.4 Après ingestion**
Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- 4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Aucune autre recommandation. ---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels que la MOUSSE, l'EAU PULVÉRISÉE, la POUDRE CHIMIQUE SÈCHE, la NEIGE CARBONIQUE, peuvent être utilisés.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
DANGER : facilement inflammable (voir le système général harmonisé GHS). Peut former des mélanges vapeur-air explosifs. Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé. ---
- 5.3 Conseils aux pompiers**
Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique.
- 5.4 Indications complémentaires**

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Ne pas respirer les vapeurs. Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
pas nécessaire
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.
- 6.4 Référence à d'autres sections**

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conformément au mode d'emploi ci-joint.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.
Classe de stockage (VCI) : 3
Classe de pollution des eaux (DE) : 1
- 7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients**
Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Produit pour l'analyse.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle**
- 100 mL UNISOL pH 1-13**
Substance : *ethanol* CAS No. : 64-17-5
- DNEL : [derm] 343 mg/kg; [inh] 950 mg/m³
DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs
- PNEC(eau douce) : 0.96 mg/L

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 91031 UNISOL 113, pH 1-13, flacon de 100 ml Page: 4/7
Date d'impression: 01.10.2019 Date de révision: 14.09.2018

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Limites d'exposition (VME) : 1000 ppm / 1900 mg/m³
Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 5000 ppm / 9500 mg/m³
TRGS 900 (DE) : 200 mL/m³ / 380 mg/m³
E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 4 (H), Y
résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur : 500 ppm / 960 mg/m³
listed in TRGS (DE) : 900, 905

Substance : *colorant(es) indicateur(s)* CAS No. : -

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage. Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

- 8.2.1 Protection respiratoire**
Aucune recommandation supplémentaire.
- 8.2.2 Protection des mains**
Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC, en latex naturel, en Neopren, ou en nitrile (par exemple de Ansell ou de KCL). Tous gants en latex résistants aux produits chimiques (avec code EN 374-3 classe 1) peuvent être utilisés temporairement.
- 8.2.3 Protection des yeux**
Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante.
- 8.2.4 Protection de la peau**
Pas nécessaire.
- 8.2.5 Mesures de protection et d'hygiène**
Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

100 mL UNISOL pH 1-13
État/Aspect : liquide Couleur : vert Odeur : d'alcool
Point d'éclair : 20 °C
Densité : 0,85 g/cm³
Hydrosolubilité : 0-100 %

9.2 Autres informations

Les données pour les autres paramètres des mélanges ne sont pas disponibles, car aucune registration et aucun rapport sur la sécurité chimique est nécessaire.

Propriétés relatives au groupe de substances
Les substances sont très volatiles et forment des mélanges gaz-air inflammables. ---

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité**
Aucune autre donnée disponible.
- 10.2 Stabilité chimique**
Aucune instabilité connue
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Aucune autre donnée disponible.
- 10.4 Conditions à éviter**

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 91031 UNISOL 113, pH 1-13, flacon de 100 ml Page: 5/7
Date d'impression: 01.10.2019 Date de révision: 14.09.2018

10.5 Matières incompatibles

Ne nécessite pas d'indication. ---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

100 mL UNISOL pH 1-13

Substance :	<i>ethanol</i>	N° CAS :	64-17-5
Canada CEPA 1999 :	DSL yes		
LD50 _{orl} rat :	6200 mg/kg		
LC ₅₀ _{ihl} gpg :	21.9 g/m ³		
LC ₅₀ _{orl} hmh :	1400 mg/kg		
LC50 _{ihl} mouse :	[4h] 39 g/m ³		
LC50 _{ihl} rat :	[10h] 20 g/m ³		
LD50 _{drm} rbt :	20 000 mg/kg		
LD50 _{oral} mouse :	3450 mg/kg		
TRGS 905 (DE) :	K5, M5, R _F C		

Substance :	<i>colorant(es) indicateur(s)</i>	N° CAS :	-
-------------	-----------------------------------	----------	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

100 mL UNISOL pH 1-13

Substance :	<i>ethanol</i>	N° CAS :	64-17-5
PNEC _(eau douce) :	0.96 mg/L		
PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée			
LC50 _{daphnia magna/48h} :	>100 mg/L		
LC50 _{pimephales promelas/96h} :	13400 - 15100 mg/L		
LC50 _{leuciscus idus/96h} :	[48h] 8140 mg/L		
LC50 _{fish/96h} :	13 g/L		
EC50 _{daphnia/48h} :	9.3-14.2 g/L		
IC50 _{scenedesmus quadricauda/72h} :	[7d] 5000 mg/L		
EC10 _{pseudomonas putida/16h} :	[EC5] 6500 mg/L		
Classe de pollution des eaux (DE) :	1 N° WGK: 0096		
Coefficient de dispersion (o-e) :	-0.31		
Classe de stockage (VCI) :	3		

Substance :	<i>colorant(es) indicateur(s)</i>	N° CAS :	-
Classe de stockage (VCI) :	12-13		

12.2 Persistance et dégradabilité

pas nécessaire

12.3 Potentiel de bioaccumulation

pas nécessaire

12.4 Mobilité dans le sol

pas nécessaire

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 91031 UNISOL 113, pH 1-13, flacon de 100 ml Page: 6/7
Date d'impression: 01.10.2019 Date de révision: 14.09.2018

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06).

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les petites quantités peuvent être mises à l'égout après forte dilution.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU :	3316		
14.2 Proper shipping name :	Chemical Kit / Désignation officielle de transport de l'ONU :	TROUSSE CHIMIQUE	
14.3 Classe :	9	14.4 Groupe d'emballage :	II
<i>Transport terrestre</i>			
Code de classification :	M11	Code de restriction en tunnels :	E
Quantités limitées : selon ADR 3.3.1/251 : voir LQ dans la «Déclaration alternative pour le transport»			
<i>Transport aérien</i>			
PAX :	960	max. poids PAX :	10 KG
CAO :	960	max. poids CAO :	10 KG
<i>Transport maritime</i>			
EmS :	F-A, S-P	Catégorie de stockage :	A

Ou utilisez la **déclaration alternative pour le transport** :

14.1 Numéro ONU :	1993		
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ethanol en mélange)		
14.3 Classe :	3	14.4 Groupe d'emballage :	II
<i>Transport terrestre</i>			
Code de classification :	F1	Code de restriction en tunnels :	E
Quantités limitées :	1 L	Special instructions:	640C
Quantités exceptées :	E 2		
<i>Transport aérien</i>			
PAX :	353	max. poids PAX :	5 L
CAO :	364	max. poids CAO :	60 L
<i>Transport maritime</i>			
EmS :	F-E, S-E	Catégorie de stockage :	B

14.5 Dangers pour l'environnement

pas nécessaire, que de petites quantités de substances dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas nécessaire

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

pas nécessaire

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

INRS ED 984 AIDE-MÉMOIRE TECHNIQUE, Limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, actualisée en Juillet 2012
 Loi relative à la protection contre les substances dangereuses - Loi allemande sur les produits chimiques (ChemG), actualisée en Août 2013
 Ordonnance allemandes pour les substances et préparations dangereuses (GefStoffV) ; version refondue du 26 novembre 2010
 Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011
 Brochure / instructions d'utilisation de MN, également sur www.mn-net.com
 Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 91031 UNISOL 113, pH 1-13, flacon de 100 ml Page: 7/7
Date d'impression: 01.10.2019 Date de révision: 14.09.2018

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Libellé des phrases H et P

- 16.1.1 Libellé des phrases H**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- 16.1.2 Libellé des phrases P**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

16.2 Conseils relatifs à la formation

Formation générale à la sécurité.

16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.
Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

16.4 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

16.5 Sources bibliographiques

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Règlement 487/2013/UE, 4ème adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique
Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version 12/2017
SUVA .CH, Limites d'exposition professionnelle 2016, valeurs CMT/MAK 11.2017
KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail

Raison de la révision :

03/2016 L'adaptation de la règlement 1221/2015/UE
08/2017 L'adaptation de denaturation d'ethanol, règlement 2016/1867/UE